YERRES

Relations Publiques
N°Tél : 01 69 49 76 15
N/réf : NDA/SB/CD

DECISION N° 98/102

OBJET : Convention de prestations de service relative à la sonorisation de la Fête de la Ville conclue avec la Société LOUXOR EVENEMENTS

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 25 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

Considérant que la commune a besoin dans le cadre de la Fête de la Ville d'une sonorisation le samedi 13 juin et dimanche 14 juin 1998

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de la société LOUXOR EVENEMENTS - sise 62 bis, Boulevard Foch- 94170 LE PERREUX SUR MARNE

DECIDE

DE signer avec ladite Société une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à la sonorisation pour un montant de 71 757 FrsTTC,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 1998, fonction 2, sous-fonction 21, nature 6188.

Fait à Yerres, le 8 juin 1998

REÇU LE
10 JUIN 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE